

REVENDEICATIONS. Les enseignants veulent être remboursés de leurs déplacements

Une délégation de représentants syndicaux de enseignants a rencontré Sandrine Valin, représentante de l'Inspection académique de la Vendée, pour demander un remboursement des frais liés aux déplacements.

À la suite de nombreuses sollicitations au sujet de la prise en charge des frais de déplacement des personnels itinérants dans le département, l'intersyndicale composée de quatre syndicats (SUD-Éducation 85, Unsa 85, FSU-SNUipp 85, SNUDI-FO 85), avait sollicité auprès de la Direction académique des services de l'Éducation nationale, une audience pour ce sujet récurrent, toujours non réglé à ce jour.

En effet, une enquête réalisée récemment auprès des dix circonscriptions de Vendée révèle que les enseignants itinérants de Vendée tardent à être remboursés et n'ont aucune assurance de l'être intégralement.

Un fonctionnement à l'enveloppe pour les déplacements

Les personnels itinérants spécialisés, enseignants et psychologues des Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) ou encore enseignants référents pour les élèves en situation de handicap et ceux intervenant auprès des élèves allophones sont tous victimes d'un fonctionnement « à l'enveloppe ». Celle-ci « ne leur permet pas d'exercer pleinement leurs missions, au détriment de leur engagement professionnel et, bien entendu, de l'intérêt des élèves et enseignants qui devraient pouvoir bénéficier de leurs interventions », relèvent les représentants des enseignants. « Cela dure depuis quasi 20 ans », déplorent les enseignants reçus en audience.

Des conditions de travail dégradées

« Le nombre d'enfants à profil relevant de prises en charge spécifiques est en



Les enseignants itinérants du 1^{er} degré restent inquiets des sommes qu'ils doivent avancer et dont le remboursement reste dépendant d'une enveloppe allouée pour le département.

augmentation constante et pourtant ces personnels ont vu leurs conditions de travail se dégrader dans le département, avec des restrictions de déplacements, des attentes de plusieurs mois pour que leurs frais soient remboursés, voire des injonctions de ne plus se déplacer... »

Pour toute réponse, l'Inspection académique évoque un projet de « pilotage » destiné à coordonner les actions sur

le territoire. Ainsi, « il va être demandé aux inspecteurs de l'Académie nationale (IEM) de prioriser certains établissements au détriment d'autres tout aussi nécessitants. »

Les représentants des enseignants ressortent inquiets de l'audience. Quid des sommes avancées par le personnel itinérant, pouvant atteindre jusqu'à 600 € par mois, sans garantie d'être remboursé intégralement ?